



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts

Siège social 160 rue Henri Champion - 72000 Le Mans

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS

Exercice 2023

*Certifié conforme
le 10/07/2024.*

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,
modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019,
leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts
Siège social 160 rue Henri Champion 72100 LE MANS

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR EXERCICE 2023

Préambule

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a pour objet social d'être un do tank qui a pour vocation de soutenir et d'encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Elle a 3 domaines et moyens d'actions privilégiés pour atteindre son objet social :

- Être un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables en partenariat avec les écosystèmes des territoires ;
- Avoir pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les inters-actions nourricières que cette personne entretient avec son entreprise, son territoire et la Société ;
- Faire remonter et connaître les initiatives entrepreneuriales réussies de ceux qui construisent l'avenir.

I. ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES 2024 VUES A FIN MARS 2024

A- Les Activités

L'activité de la Fondation se décline autour de 4 pôles :

1. Un pôle contenu robuste avec les études, les publications et les partenariats académiques et prospectifs, pour assurer un soclage scientifique aux contenus et prises de parole de la Fondation ;
2. Un pôle événementiel avec la réalisation d'événements au cœur des territoires (en présentiel et en webinaire) ;
3. Un pôle soutien aux dispositifs nationaux en lien avec les entrepreneurs et leurs territoires ;
4. Un pôle communication pour une large diffusion des contenus produits.

1. Le Pôle contenu

a. Les études 2023

- i. Baromètre sur la santé physique et mentale des dirigeants : l'enquête a été conduite avec Opinion Way sur la forme et l'état d'esprit des dirigeants après plusieurs confinements et

une année 2022 chargée en termes de crise. Les résultats de l'étude ont été diffusés le 20 juin 2023 et ont eu des retombées tant sur les médias audio (France Info) que sur la presse écrite.

b. Perspectives 2024

- i. Nous étudions la meilleure approche à retenir pour notre futur baromètre de la santé des dirigeants en recherchant un prisme qui permette de se démarquer des autres études sur ce sujet avec des témoignages d'entrepreneurs qui donnent une meilleure visibilité. Le sujet retenu pour 2024 est celui des dirigeants face aux maladies lourdes (cancer ...).

2. Le Pôle évènementiel

a. 41 évènements en présentiel au total en 2023

Parmi ces évènements :

- i. La Grande Tournée s'est arrêtée à Grenoble, Brest, Rouen, Avignon. Réalisée en partenariat avec les CCI locales et le soutien de nombreux réseaux d'entrepreneurs, elle incarne notre engagement envers la dynamique entrepreneuriale responsable et innovante dans les territoires.
Le fonds de son programme :
 - o Un temps pour parler de la santé de l'entrepreneur et de toute la richesse qu'elle représente pour son entreprise ;
 - o Un temps pour mieux comprendre les grandes mutations en cours ou à venir qui vont impacter durablement les entrepreneurs, avec l'intervention de BPIFrance LE Lab ;
 - o Un temps de témoignages d'entrepreneurs locaux et de la CCI sur une initiative qui fait écho aux grandes mutations.
- i. La Tournée « Toutes et tous pour plus de femmes cheffes d'entreprise » a démarré en 2023 avec 3 étapes (Quimper, Brest, Nice) ;
- ii. La Fondation a organisé seule 3 évènements (Aix en Provence, Rouen et Paris) ;
- iii. La Fondation a également soutenu 30 évènements organisés par des réseaux d'entrepreneurs dans toute la France.

b. Perspectives 2024

Déjà 54 évènements en projet à fin mars 2024.

3. Le Pôle soutien aux dispositifs

a. Les dispositifs soutenus en 2023

- i. Le Transmission Lab : soutenu par la Fondation, ce fonds de dotation a réalisé un livre blanc sur « l'art de réussir le passage de Flambeau » dans les entreprises familiales en 2022. En 2023, Transmission Lab a réalisé avec le soutien de la Fondation, et en collaboration avec FCE et le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) Auvergne-Rhône-Alpes une étude sur la transmission d'entreprise par des femmes, afin de déterminer si les femmes dirigeantes possèdent des avantages ou des domaines à améliorer par rapport à leurs homologues masculins, tout en mettant en lumière leur vision spécifique. Transmission Lab est également intervenu dans quelques évènements co-organisés par la Fondation pour apporter son témoignage d'expert.
- ii. Futuribles : c'est un centre de réflexion et d'études prospectives qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Futuribles est un apport à la Fondation pour la compréhension et la prise en considération des grandes mutations en

- cours, pour cerner les principales incertitudes, pour concevoir des processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme et l'implication des acteurs dans la construction du futur. Futuribles nous aide aussi à identifier les experts et les thèmes de nos conférences.
- iii. Labex Entreprendre : maintien du soutien à ce laboratoire de recherche qui est rattaché à l'université de Montpellier et qui est responsable de l'étude française du rapport GEM (Global Entrepreneurialship Monitor) qui permet l'analyse détaillée et comparée de 110 économies mondiales, sous le prisme de l'entreprise.
Le GEM mène des recherches basées sur des enquêtes sur l'entrepreneuriat et les écosystèmes de l'entrepreneuriat dans le monde.
GEM est la seule source de recherche mondiale qui recueille des données sur l'entrepreneuriat directement auprès d'entrepreneurs individuels. Les outils et les données du GEM sont donc uniques et profitent à de nombreux groupes de parties prenantes. Un rapport mondial et un rapport national sont édités chaque année.
 - iv. MEDEF Vendée : signature d'un partenariat sur toute l'année 2023 avec la présence de la Fondation à plusieurs événements et la co-organisation d'un événement en fin d'année
 - v. Le SM'ART: 17^{ième} édition du salon d'art contemporain d'Aix en Provence où les entrepreneurs se retrouvent pour contribuer au jeu collectif du territoire et créer des passerelles entre les entrepreneurs et les artistes. 220 entrepreneurs et représentants de la vie économique locale étaient présents pour notre 7^{ième} participation.
 - vi. Réseau FCE (Femmes Chefs d'Entreprise) : partenariat pour leur colloque mondial qui se tenait à Paris et qui a réuni près de 700 femmes cheffes d'entreprise venues de 57 pays différents.

b. Les perspectives 2024

- i. Transmission Lab : Maintien du soutien avec l'objectif de communiquer sur l'étude sur la Transmission au féminin et de livrer en fin d'année une nouvelle étude sur l'héritage attaché à la transmission d'entreprise familiale.
- ii. Futuribles : maintien de notre soutien.
- iii. Le SM'ART : maintien de notre soutien pour la 18^{ième} édition, avec une soirée des entrepreneurs prévue le 1er mai.
- iv. Labex Entreprendre : maintien de notre soutien à ce laboratoire de recherche. Un webinaire sur les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été co organisé en janvier par Le Labex Entreprendre et la Fondation avec la participation de RONALPIA, incubateur qui accompagne la création et le développement d'entreprises de l'ESS ;
- v. MEDEF Vendée : maintien du soutien du partenariat sur toute l'année 2024
- vi. NEMOW LAB : nouveau soutien à ce Lab qui est un Think Tank (Association 1901) dont la vocation est de mener une réflexion prospective et innovante sur la question de l'émancipation économique des femmes par l'entrepreneuriat, ainsi que son impact sur la revitalisation des territoires français, et ce, via la mise en place d'actions concrètes favorisant l'égalité entrepreneuriale.
- vii. RONALPIA : nouveau soutien à cet incubateur qui accompagne des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Créé il y a 10 ans, cet organisme affiche un taux de réussite de 72%.
- viii. Institut de la Transformation Climat (ITC) : nouveau soutien à cet institut de formation pratique sur le climat pour les industriels avec un département recherche et développement. Basé sur la méthode du Lean management, l'ITC est le résultat de la rencontre de l'ECAM (Ecole catholique des Arts & Métiers) et de Naldéo, qui associent leur savoir-faire en matière de pédagogie et d'expertise climat.

4. **Le Pôle Communication**

La Fondation continue à accentuer en externe mais aussi en interne du groupe Covéa sa communication sur les impacts et bénéfices sociétaux de ses actions notamment dans trois domaines spécifiques à savoir les territoires, la prévention des risques et les savoirs.

En particulier :

Dans les territoires : à travers ses partenariats et événements dans les territoires, la Fondation contribue à fédérer et accélérer le jeu collectif permettant de développer les solidarités territoriales et les alliances stratégiques entre entreprises, associations, élus, en partenariat avec les réseaux entrepreneuriaux, afin de réduire les fragilités locales et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance économique durables, aider les acteurs des territoires à décrypter les transformations à l'œuvre et à se mobiliser collectivement.

Pour la prévention des risques : avec ses publications, études, événements sur la santé physique et mentale des entrepreneurs, la Fondation s'efforce d'aider les entrepreneurs à entreprendre sans s'épuiser.

Pour les savoirs : par ses nombreuses communications via la Newsletter ou le blog d'A.Letowski, mais également via les conférences qu'elle organise ou co-organise, la Fondation diffuse largement de nombreuses informations, provoque des réflexions et échanges qui enrichissent les publics.

a. 2023 : La Fondation a maintenu une communication régulière et originale sur les réseaux sociaux.

i. Médias :

Médiatisation nationale de la 9^{ème} édition du baromètre sur la santé des dirigeants avec une focalisation sur l'équilibre vie pro/vie personnelle et le renoncement inhérent à la vie d'un dirigeant d'entreprise.

ii. Le site internet de la Fondation :

Notre site a fait peau neuve en 2023 avec une ergonomie plus propice à la recherche et à la lecture.

Le nombre de visites (52 688) sur le site est en recul sur l'année (mais changement de solution analytique entre 2022 et 2023 qui ne facilite pas la comparaison). Néanmoins, une fois sur notre site, les visiteurs s'attardent plus longtemps(+32%) et regardent en moyenne davantage de pages (+1,36%) qu'en 2022.

Plus de 300 articles ont été publiés sur notre site dont 148 originaux (création ENSD), dont notamment :

- 17 articles autour de sujets RSE, notamment l'écologie, mais aussi le handicap.
- 15 articles autour de la santé en entreprise, santé du dirigeant ou bien-être.

iii. Réseaux sociaux:

- Modification des adresses de nos réseaux sociaux afin qu'elles portent le nom de la Fondation ce qui n'était pas le cas avant
- Réalisation de 8 vidéos postées sur les réseaux sociaux afin de mettre à l'honneur des belles histoires d'entrepreneurs de tous les territoires. Belles retombées pour cette saga de rentrée.
- La plateforme LinkedIn voit son nombre d'abonnés progresser et génère de nombreuses impressions et engagements sur les différents posts. C'est le réseau le plus dynamique de la Fondation en 2023 : 73 % des impressions.
- Depuis quelques années, le nombre d'abonnés chute sur la plateforme X. Le nombre de redirections vers le site et les impressions sont également en forte régression depuis 2021. X reste le réseau fort de la Fondation en termes d'abonnés (12211).

iv. Newsletter :

La Fondation produit tous les mois une newsletter sur l'actualité des TPE, PME, ETI (9 800 abonnés).

Le taux d'ouverture est en hausse : 32 % en 2023 contre 29 % en 2022. Le taux de clics est stable (1,77 % contre 1,84 % en 2022) avec 1 900 clics vers le site (soit 200 de plus qu'en 2022). A noter également moins de désabonnements sur l'année (40 de moins). (NB : sur le marché, les taux d'ouverture sont en moyenne de 20 % et les taux de clics inférieurs à 1 %). Si les performances restent assez stables, on note que les thématiques autour du bien-être ou de sujets très concrets (événements et électricité, par exemple) performant bien. La note mensuelle d'A. Letowski aux couleurs de la Fondation alimente sur l'actualité des TPE/PME. Cette note regroupe une vingtaine de sélections brutes ou retravaillées et commentées de corpus statistiques français, d'enquêtes et de publications concernant les TPE/PME et ETI.

Maintien de cette newsletter en 2023, avec une refonte de sa présentation pour un rendu plus journalistique, et plus agréable à lire.

b. Les perspectives 2024

i. Medias :

Les différents partenariats ainsi que le baromètre sur la santé du dirigeant vont être des sources de communication sur les grands médias.

ii. Site internet :

- Conserver le trafic : 50 000 visites et 90 000 pages vues.
- Maintenir la ligne éditoriale et le volume d'articles, soit 300 dans l'année, 12 articles minimum par an autour de la santé des dirigeants/entreprises et du bien-être.
- Définir les thèmes centraux 2024 en continuité des précédents : RSE, Bien être du dirigeant, Santé du dirigeant, Entrepreneuriat féminin, Intelligence Artificielle, etc...

iii. Réseaux Sociaux

Diversifier les formats des posts sur LinkedIn et poursuivre le développement d'Instagram.

iv. Newsletter : Maintenir des taux d'ouverture au-dessus des 30 % et conserver le taux de clics au-dessus des 1,5 %.

II. BUDGET 2023 DE LA FONDATION

Il est rappelé que pour la 1^{ère} période quinquennale la dotation totale de la Fondation était de 15M€ sur 5 ans, se décomposant comme suit :

- Un programme d'action pluriannuel d'un montant de 13,5 M€.

Les versements afférents au programme d'action pluriannuel ont été effectués sur une période de cinq années par le Fondateur MMA IARD SA, selon l'échéancier suivant : 300 k€ pour les deux premiers versements et 4,3 M€ pour les trois derniers versements.

- Une dotation complémentaire du Fondateur de 1,5 M€.

Les versements afférents au second programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 k€ sur 3 ans à raison de 50 k€ par an.

Pour le troisième programme d'action pluriannuel 2024-2028, une dotation d'un montant de 2,5 M€ sur 5 ans a été octroyée par MMA IARD SA et MMA VIE SA nouveau membre fondateur à la Fondation selon l'échéancier suivant : 800 k€ pour les trois premiers versements puis 50 k€ pour les deux derniers versements.

La synthèse du budget 2023 ainsi que sa répartition selon les grands postes de dépenses sont les suivantes :

FEMMAEF projet de répartition de la dotation 2023		
ACTIVITES	DOTATION BUDGET 2023	Commentaires
LES EVENEMENTS	326 000	57 évènements
	32%	8 évnmts avec CCI et BPI LAP, 12 dates pour la tournée de l'innovation, 16 évnmts territoriaux...
LES CONVENTIONS	154 000	Conventions nationales ou Conventions en région auprès de réseaux entrepreneuriaux
	15%	
LA COMMUNICATION	227 000	Dispositif de Communication
	22%	Site internet et visuel pour déploiement tournée
LES PRESTATIONS EXTERNES	201 600	100 J/H
	20%	
PUBLICATION	12 000	Achat livres , brochure,
	1%	
LES SI INFORMATIQUES	50 000	Développement d'un CRM simplifié pour gérer les contacts de la Fondation 50JH
	5%	
AUTRES FRAIS et FONCTIONNEMENT	61 415	Frais de fonctionnement
	6%	
TOTAL	1 032 015	

Budget consommé :

THEMES BUDGET ANNEE 2023	TOTAL CHARGE PAR THEME	BUDGET 2023	BUDGET CONSOMME EN %
CONVENTIONS & PARTENARIATS	94 705	154 000	62 %
PRESTATAIRES EXTERNES	204 076	201 600	101 %
EVENEMENTS	205 038	326 000	63 %
DISPOSITIFS PRATIQUES	2 509	12 000	21 %
COMMUNICATION	195 844	227 000	86 %
LES SI INFORMATIQUES	0	50 000	0 %
FONCTIONNEMENT FONDATION	3 140	61 415	5 %
TOTAL	705 313	1 032 015	68 %

Commentaires :

3 faits marquants expliquent la consommation à hauteur de 63% du budget alloué aux évènements :

- 4 étapes Grande Tournée vs 8 provisionnées ;
- Pas de tournée avec le Lab Pareto dont l'activité est quasiment arrêtée ;
- 2 étapes de la Tournée « Toutes et tous pour plus de cheffes d'entreprise » vs 6 prévues car le relai attendu par les sections territoriales de FCE n'a pas été au rendez-vous.

Par ailleurs le réseau FCE a choisi de faire appel à la Fondation pour son événement mondial, mais pas pour son événement national qui a été de moindre importance cette année, ce qui explique en partie la consommation à hauteur de 62% du poste convention & partenariat.

Le regroupement de la gestion des réseaux sociaux auprès de notre prestataire qui gérait déjà notre site internet nous a permis une économie de 7K sur 2023.

Enfin, le Mécénat de compétence sur CRM et frais de fonctionnement permet un gain de 98K.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Il est précisé que les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Lors du Conseil d'Administration du 05/04/2023, il a été décidé de proroger pour la seconde fois la fondation MMA des Entrepreneurs du futur de cinq années (2024-2028) et d'intégrer un nouveau membre fondateur MMA VIE SA. A présent, il y a 2 membres fondateurs de la Fondation.

Sur l'exercice 2023, il a également été mis en place un mécénat de compétences sous la forme de prestations de services et prêt de main d'œuvre.

2. Bilan

*** A l'actif:**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 955,00 € au 31/12/23.

Les disponibilités représentent un montant de 1 352 849 € au 31/12/23.

*** Au Passif :**

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 607 233 € atteignent 1 350 202 €.

Le total des dettes s'élève à 8 601 € et se compose des dettes fournisseurs pour 4 050 €, des dettes fiscales d'impôt de 2 031 € et des charges à payer pour 2 520 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 707 344 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent essentiellement de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000 € effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du programme pluriannuel 2021-2023 et de produits financiers pour 50 111 €.

Le mécénat de compétence a été évalué à 620 661 € et se découpe de la manière suivante :

- La prestation de services : 559 246 €
- Le don en nature : 61 415 €

4. Engagement hors bilan reçu

Lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 05/04/2023, à la suite de la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 5 ans (2024-2028), les Fondateurs MMA IARD SA et MMA VIE SA se sont engagés à verser un montant total de 2,5 M€ sur 5 ans à raison de 800 k€ pour les trois premiers versements puis 50 k€ sur les deux derniers versements.

5. Evènement postérieur à la clôture

En date du 07/02/2024, la première dotation du nouveau plan pluriannuel de 800 000 € a été versée par les fondateurs MMA IARD SA pour 533 333 € et MMA VIE SA pour 266 667 € à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2023 font apparaître une perte de 607 232,81 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affecté au compte de report à nouveau qui passera alors de 1 957 435,27 € à 1 350 202,46 €.

III. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

1. Evolution de la gouvernance au cours de l'exercice

- 1.1** Mme Guillemette ROLLAND a fait part, par courrier en date du 26 juillet 2023 et à effet du même jour, de sa démission de l'ensemble de ses mandats au sein de la Fondation, à savoir : administratrice représentant le Fondateur et membre du Conseil exécutif.

Par décision en date du 9 mars 2023, MMA IARD (SA), alors unique fondateur, a nommé afin de pourvoir à son remplacement, Mme Lola BOURGET administratrice représentant les Fondateurs à effet du même jour et pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseuse à savoir jusqu'au 28 novembre 2023.

Le Conseil d'administration du 5 avril 2023 a nommé Mme Lola BOURGET membre du Comité exécutif pour une durée identique à son mandat d'administratrice.

- 1.2** L'ensemble des mandats des administrateurs du collège représentant les fondateurs arrivaient à échéance le 28 novembre 2023.

Par décision en date 10 novembre 2023, les Fondateurs MMA IARD (SA) et MMA Vie (SA) ont :

- Nommé :
 - Béatrice SAVOURE
 - Geoffroy BROSSIER
- Renouvelé :
 - Eric LECUYER
 - Stéphane COSSE
 - Thierry CRAHES

- Olivier JARRY
- Lola BOURGET

En qualité d'administrateurs représentant les Fondateurs à effet du 28 novembre 2023 pour une durée identique à celle de la Fondation, soit 5 années. Ces mandats prendront fin à l'issue du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 à tenir en 2029 et ce, sous réserve de la prorogation de la Fondation.

1.3 Le mandat d'administrateur représentant le personnel des Fondateurs arrivait à échéance le 28 novembre 2023.

Lors d'une séance tenue les 17 et 18 octobre 2023, le CSEE Le Mans de l'UES Covéa dont relève les Fondateurs a désigné, à effet du 28 novembre 2023, Monsieur Eric GARREAU, administrateur représentant le personnel des Fondateurs. Ce mandat d'une durée identique à celle de la Fondation (5 années) prendra fin à l'issue du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 à tenir en 2029 et ce, sous réserve de la prorogation de la Fondation.

1.4 L'ensemble des mandats des administrateurs du collège représentant les personnalités qualifiées arrivait à échéance le 28 novembre 2023.

Par décision du 16 novembre 2023, le Conseil d'administration a :

- Nommé :
 - Eric LAGARDE
- Renouvelé :
 - Christian DELAHAIGUE
 - Christophe GUETTIER
 - Jean-Claude BOULY

En qualité d'administrateurs représentant le collège des personnalités qualifiées, à effet du 28 novembre 2023, pour une durée identique à celle de la Fondation (5 années). Ces mandats prendront fin à l'issue du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 à tenir en 2029 et ce, sous réserve de la prorogation de la Fondation.

1.5 Les mandats de Président et de Vice-Président du Conseil d'administration, attachés aux mandats d'administrateur, arrivaient à échéance le 28 novembre 2023.

Par décision du 16 novembre 2023, le Conseil d'administration a confirmé pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Christian DELAHAIGUE, Président, et a nommé pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Geoffroy BROSSIER, Vice-Président.

1.6 Les mandats de membre du Comité exécutif arrivaient à échéance le 28 novembre 2023.

Par décision du 16 novembre 2023, le Conseil d'administration a :

- Nommé :
 - Béatrice SAVOURE
 - Geoffroy BROSSIER
- Renouvelé :
 - Christian DELAHAIGUE
 - Thierry CRAHES
 - Eric LECUYER
 - Lola BOURGET

En tant que membres du Comité exécutif, à effet du 28 novembre 2023, pour la durée de leur mandat d'administrateur et confirmé Monsieur Christian DELAHAIGUE dans son mandat de Président dudit Comité.

Evolution de la gouvernance survenue depuis la clôture

Aucune évolution de la gouvernance n'est intervenue depuis la clôture.

A la suite des évolutions susvisées, la gouvernance de la Fondation se présente comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 28 novembre 2023
DELAHAIGUE Christian, Président du C.A
BROSSIER GEOFFROY, Vice-président du C.A
<i>Collège repr. des Fondateurs</i>
LECUYER Eric
SAVOURE Béatrice
BROSSIER Geoffroy
COSSE Stéphane
CRAHES Thierry
JARRY Olivier
BOURGET Lola
<i>Collège repr. du personnel</i>
GARREAU Eric
<i>Collège personnalités qualifiées</i>
BOULY Jean-Claude
GUETTIER Christophe
DELAHAIGUE Christian
LAGARDE Eric

Composition du Comité Exécutif au 28 novembre 2023
<i>Présidence</i>
DELAHAIGUE Christian
<i>Membres</i>
LECUYER Eric
CRAHES Thierry
DELAHAIGUE Christian
SAVOURE Béatrice
BOURGET Lola
BROSSIER Geoffroy

Fait à Paris
Le 23 avril 2024

Le Président de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur
Monsieur Christian DELAHAIGUE



**FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU
FUTUR**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux membres du conseil d'administration

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

160, rue Henri Champion

72100 Le Mans

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard COURRÈGES

États financiers 31 décembre 2023

**Fondation d'Entreprise MMA des
Entrepreneurs du Futur**

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	2
1. BILAN.....	2
1.1. Actif.....	2
1.2. Passif.....	3
2. COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	6
1. DESCRIPTION DE LA FONDATION	6
2. FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	6
3. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
4. CADRE LEGAL DE REFERENCE	7
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
6. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION.....	8
6.1. Changement de méthode.....	8
6.2. Changement de présentation des comptes.....	8
6.3. Changement de modalités d'application.....	8
7. NOTES SUR LE BILAN	9
7.1. Variations des fonds propres	9
7.2. Etats de l'actif immobilisé, des amortissements et des dépréciations.....	10
7.3. Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
7.4. Produits à recevoir et charges à payer	14
7.1. Produits constatés d'avance	14
7.2. Charges constatées d'avance	14
8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
8.1. Les produits d'exploitation.....	15
8.2. Les produits financiers	15
8.3. Les produits exceptionnels.....	15
8.4. Les charges d'exploitation	15
8.5. Les charges financières	15
8.6. Les charges exceptionnelles	16
9. AUTRES INFORMATIONS	16
9.1. Contributions volontaires en nature	16
9.2. Les honoraires des Commissaires aux Comptes	16
9.3. Engagements hors bilan donnés et reçus.....	17

Comptes annuels

1. Bilan

1.1. Actif

ACTIF (en euros)	2023			2022
	Brut	Amortissement s et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	21 900	21 900		
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	21 900	21 900		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	21 900	21 900		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 352 849		1 352 849	2 037 779
Charges constatées d'avance	5 955		5 955	5 955
Total II	1 358 804		1 358 804	2 043 734
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 380 704	21 900	1 358 804	2 043 734

1.2. Passif

PASSIF (en euros)	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 957 435	2 638 400
Excédent ou déficit de l'exercice	-607 233	-680 965
Situation nette (sous total)	1 350 202	1 957 435
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 350 202	1 957 435
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 050	31 238
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 031	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 520	55 060
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	8 601	86 298
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL GENERAL	1 358 804	2 043 734

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2023	2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	50 000	50 000
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	50 000	50 000
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		0
Total I	50 000	50 000
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	638 813	739 426
Aides financières	66 500	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	705 313	739 426
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	-655 313	-689 426
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	50 111	8 461
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	50 111	8 461
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		

2. RESULTAT FINANCIER	50 111	8 461
3. RESULTAT COURANT avant impôts	-605 202	-680 965
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 031	
Total des produits	100 111	58 461
Total des charges	707 344	739 426
EXCEDENT OU DEFICIT	-607 233	-680 965
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	61 415	
Prestations en nature	559 246	
Bénévolat		
Total	620 661	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	620 661	
Personnel bénévole		
Total	620 661	

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	1 358 804 €
- Total des produits	100 111€
- Total des charges	707 344€
- Déficit de l'exercice	607 233€

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2023. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

La durée de l'exercice est de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1. Description de la fondation

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur est une fondation qui a été formée par MMA IARD SA.

L'autorisation administrative de création de la La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a été délivrée par le Préfet de Paris en date du 7 Octobre 2015 pour une durée de 5 ans. La création de la Fondation d'Entreprise a été publiée au Journal Officiel n° 36 en date du 28/11/2015.

Elle a pour dénomination : La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

Elle est régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 Août 1901.

Le siège social de la fondation est situé au 160 rue Henri Champion au Mans (72100).

La fondation a pour but de de soutenir et encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Les principales ressources de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur sont constituées par les dotations du membre fondateur.

2. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Lors du Conseil d'Administration du 05/04/2023, il a été décidé de proroger pour la seconde fois la fondation MMA des Entrepreneurs du futur de cinq années (2024-2028) et d'intégrer un nouveau membre fondateur MMA VIE SA. A présent, il y a 2 membres fondateurs de la fondation.

Sur l'exercice 2023, il a également été mis en place un mécénat de compétences sous la forme de prestations de services et prêt de main d'oeuvre.

3. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'est pas intervenu d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

4. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morale de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. Principes et méthodes comptables

Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

- | | | | |
|--|----------|---|--------|
| • Agencements et installations | Linéaire | → | 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | Linéaire | → | 5 ans |
| • Mobilier évènementiel | Linéaire | → | 3 ans |

Les frais d'acquisition des différentes immobilisations sont inscrits systématiquement en charges.

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition. Dans le cas où la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice serait inférieure au coût d'acquisition, une provision serait constituée pour ramener la valeur des titres de placement à leur coût actuel.

Les disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

6. Changement de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application

6.1. Changement de méthode

Néant.

6.2. Changement de présentation des comptes

À la suite du changement de logiciel de comptabilité utilisé par la fondation (SAP S/4HANA), la reprise d'historique dans le nouveau logiciel a modifié la présentation des comptes à l'ouverture de l'exercice 2023.

Les postes concernés correspondent à des comptes de tiers débiteurs et créditeurs pour des montants non significatifs

6.3. Changement de modalités d'application

Néant.

7. Notes sur le bilan

7.1. Variations des fonds propres

La variation des fonds propres comprend uniquement le déficit réalisé par la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur au 31/12/2023, soit 607 233 €.

VARIATION DES FONDS PROPRES (en euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture
Fonds propres sans					
Fonds propres avec					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 638 400	-680 965			1 957 435
Excédent ou déficit de	-680 965	680 965	-607 233		-607 233
Situation nette	1 957 435		-607 233		1 350 202
Fonds propres consommables					
Subventions					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 957 435		-607 233		1 350 202

7.2. Etats de l'actif immobilisé, des amortissements et des dépréciations

Montants bruts (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Réévaluation	Valeur brute à la fin de l'exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres Immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles						
Total Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Agencements et aménagements de terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et matériel informatique						
Mobilier	21 900					21 900
Autres Immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles						
Total Immobilisations corporelles	21 900					21 900
Titres de participation						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés						
Autres						
Total Immobilisations financières						

Amortissements et dépréciations (en euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Droit au bail					
Fonds commercial					
Autres Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels					
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et matériel informatique					
Mobilier	21 900				21 900
Autres Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles					
Total Immobilisations corporelles	21 900				21 900
Titres de participation					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres					
Total Immobilisations financières					

Montants nets en fin d'exercice (en euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Droit au bail			
Fonds commercial			
Autres Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles			
Total Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et matériel informatique			
Mobilier	21 900	21 900	
Autres Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			
Total Immobilisations corporelles	21 900	21 900	
Titres de participation			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés			
Autres			
Total Immobilisations financières			

7.3. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a) (en euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit- appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 955	5 955	
Total	5 955	5 955	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) Non compris les avances et acomptes versés			

Dettes (b) (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 050	4 050		
Dettes fiscales et sociales	2 031	2 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	2 520	2 520		
Produits constatés d'avance				
Total	8 601	8 601		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont autres dettes envers les associés				
(b) Non compris les avances et acomptes reçus				

7.4. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer (en euros)	2023	2022
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat		
Divers	2 820	2 400
Total	2 820	2 400

7.1. Produits constatés d'avance

Néant

7.2. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif (en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges constatées d'avance	5 955	5 955
Ecart de conversion actif		
Total	5 955	5 955

8. Notes sur le compte de résultat

8.1. Les produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 50 000 € et sont constitués de la dotation annuelle du membre fondateur MMA IARD. Le versement est comptabilisé en produit lors de son encaissement effectif.

8.2. Les produits financiers

Ce poste s'élève à 50 111 € et se compose des intérêts sur livret.

8.3. Les produits exceptionnels

Il n'y a pas de produit exceptionnel sur 2023.

8.4. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 705 313 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Petites fournitures : 2 509 €
- Sous traitance externe : 416 412 €
- Locations immobilières : 7 814 €
- Colloques et conférences : 116 236 €
- Honoraires : 30 732 €
- Voyages et déplacements : 5 888 €
- Réceptions : 53 265 €
- Frais bancaires : 1 €
- Cotisation organisme professionnel : 5 955 €
- Aides financières versées : 66 500 €

Les frais généraux sont enregistrés par nature. Les aides financières de 66 500 € décidées par le conseil d'administration sont comptabilisées aux dates de versement de ces dernières.

8.5. Les charges financières

Il n'y a pas de charge financière sur 2023.

8.6. Les charges exceptionnelles

Il n'y a pas de charge exceptionnelle sur 2023.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se décomposent de la manière suivante :

- Mécénat de compétences : 559 246 €
- Don en nature : 61 415 €

Le mécénat de compétences se caractérise par la mise à disposition par MMA IARD de quatre collaborateurs à la fondation, qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences. C'est la fondation qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre. Le mécénat de compétences est encadré par l'article L. 8241-2 du Code du travail relatif au prêt de main d'œuvre à but non lucratif.

L'article 238 bis, 1 du CGI précise que les entreprises peuvent effectuer des dons en nature. Lorsque ces dons en nature prennent la forme d'une prestation non rémunérée, ils doivent être valorisés à leur coût de revient correspondant aux rémunérations et charges sociales y afférentes (BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 n° 70).

L'article 134 de la loi encadre cette valorisation. Ainsi, lorsque le don en nature prend la forme d'une mise à disposition de salariés de l'entreprise, le coût de revient à retenir dans la base de calcul de la réduction d'impôt correspond, pour chaque salarié mis à disposition, à la somme de sa rémunération et des charges sociales y afférentes dans la limite de trois fois le montant du plafond mentionné à l'article L 241-3 du CSS.

Le mécénat de compétences est quantifiés et valorisé à partir des données extraites du service des ressources humaines pour la mise à disposition de ces quatre personnes.

Le don en nature est valorisé à partir des données extraites du contrôle de gestion pour la réalisation d'une mission déterminée, que MMA IARD va piloter, au profit de la Fondation d'Entreprise MMA des entrepreneurs du futur.

9.2. Les honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires CAC (en euros)	2023	2022
Certification des comptes	2 532	2 400
Autres services		
Total	2 532	2 400

9.3. Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Les membres fondateurs, MMA IARD et MMA VIE se sont engagés à verser un montant total de 2 500 000 € selon un programme d'action pluriannuel pour la période de 2024-2028.

Les versements afférents à ce programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 5 années selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2024
- 800 000 € en 2025
- 800 000 € en 2026
- 50 000 € en 2027
- 50 000 € en 2028

Le programme de financement, conformément à la loi, est garanti par des cautions bancaires fournies par les membres de la fondation d'entreprise.

Les versements précités seront effectués au plus tard au 31 janvier de l'année en cours pour une année civile entière.

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts.

Siège social 160 rue Henri Champion - 72100 Le Mans

EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2024

Des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 15 mai 2024, il est extrait ce qui suit :

.../...

I. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Le Président laisse la parole à Séverine BELLANGER en vue de la présentation des comptes 2023.

Elle précise tout d'abord que les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018. Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place du mécénat de compétences, réalisé sous deux formes :

- La prestation de service : L'entreprise s'engage à réaliser une mission déterminée, qu'elle va piloter seule, au profit d'un organisme d'intérêt général (flux ABC et frais de fonctionnement)
- Le prêt de main d'œuvre : L'entreprise met à disposition d'un organisme éligible au mécénat un ou plusieurs salariés. C'est l'organisme qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre (mise à disposition de 4 personnes)

Lors du CA du 5 avril 2023, il a été décidé de proroger pour la seconde fois la fondation MMA de cinq années (2024-2028) et d'intégrer un nouveau membre fondateur MMA VIE SA. A présent, il y a 2 membres fondateurs de la fondation.

2. Bilan

*** A l'actif :**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 955,00 € au 31/12/2023.

Les disponibilités représentent un montant de 1 352 849 € au 31/12/2023.

*** Au Passif :**

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 607 233 €, atteignent 1 352 202 €.

Le total des dettes s'élève à 8 601 € et se compose des dettes fournisseurs pour 4 050 €, des dettes fiscales et sociales pour 2 031 € et d'autres dettes pour 2 520 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 705 313 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent essentiellement de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000 € effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du programme pluriannuel 2021-2023 et de produits financiers pour 50 111 €.

4. Engagement hors bilan reçu

Les membres fondateurs, MMA IARD SA et MMA Vie SA se sont engagés à verser un montant total de 2 500 000 € selon un programme d'action pluriannuel pour la période de 2024-2028.

Les versements afférents à ce programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 5 années selon l'échéancier suivant :

- 800 000 euros sur 2024
- 800 000 euros sur 2025
- 800 000 euros sur 2026
- 50 000 euros sur 2027
- 50 000 euros sur 2028

Le programme de financement, conformément à la loi, est garanti par des cautions bancaires fournies par les membres de la fondation d'entreprise.

Les versements précités seront effectués au plus tard le 31 janvier de l'année en cours pour une années civile entière.

5. Evènement postérieur à la clôture

Il n'est pas intervenu d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2023 font apparaître une perte de 607 233 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affectée au compte de report à nouveau qui passera alors de 1 957 435 € à 1 350 202 €

II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Le Président invite M. PROCUREUR, représentant le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, à présenter le rapport du Commissaire aux comptes.

M. Henri PROCUREUR indique, qu'en exécution de la mission confiée par le conseil d'administration au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, les équipes ont terminé les contrôles et diligences d'usage sur les comptes.

Il précise qu'ils n'ont pas d'observation particulière et qu'ils seront donc en mesure de certifier les comptes 2023 de la Fondation, sans observation, ni réserve.

M. PROCUREUR ajoute que leur mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui leur sont applicables et qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la concordance des comptes et des informations données dans le rapport d'activité. Le rapport du Commissaire aux comptes sera transmis à la Préfecture en vue notamment de l'accomplissement des formalités légales.

➔ Le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un résultat déficitaire de 607 233 euros et décide que ce déficit sera affecté, conformément à la réglementation, au compte de report à nouveau, lequel passera de 1 957 435 € à 1 350 202 €.

.../...

IX. POUVOIRS

- Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publications ou autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

.../

Fait à PARIS, le 10/07/2024

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Christian DELAHAIGUE